

PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement</p> <p>Unité Inter-Départementale Tarn-et-Garonne / Lot</p> <p>Affaire suivie par : Francis DEGUISNE Téléphone : 05.63.91.74.40 Télécopie : 05.63.91.74.59 Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr</p>	
---	--

BUTAGAZ SAS

**Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site
du 27 septembre 2016 à 17h00 à la sous-préfecture de Castelsarrasin**

Présidence assurée par : M. Sébastien LANOYE, sous-préfet de Castelsarrasin

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Castelsarrasin	Sébastien LANOYE		Présent
SIDPC	Chantal LHUISSIER		Présente
SDIS 82	Bernard GROTT		Présent
DREAL	Francis DEGUISNE		Présent
DIRECCTE	Fulvio INCORVAIA		Absent
DDT	Marc FERRIERES Nolvenn DANIEL		Présent Présente
collège collectivités			
Mairie de Castelsarrasin	Monsieur le maire Jean-Paul IMBERT Jean-Philippe FERVAL		Absent Absent Présent
Communauté de communes Castelsarrasin/Moissac	Monsieur REMIA Monsieur CASSIGNOL		Absent Absent
Conseil départemental du Tarn et Garonne	Lionel CLERC Gérard BAFFALY		Absent Absent

	Eric BENECH		Présent
collège riverains			
Riverain	Christian PAGA	Titulaire	Présent
Riverain	Christiane DURAND	Titulaire	Absente
SNCF	Stéphane DECHAMBE Marc VAYSSIERE Jean-Pierre FERRER	Titulaire Suppléant Suppléant	Absent Absent Absent
RFF	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléante	Absente Absent
collège exploitants			
BUTAGAZ SAS	Cyril LOISON Yannick CITERIN Thomas ROSSETTO	Titulaire Suppléant Titulaire	Absent Présent Présent
collège salariés			
BUTAGAZ SAS	Christophe VEILLON Cyril SOURIAU	Titulaire Suppléant	Absent Absent

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la CSS du 8 septembre 2015
- Point sur les travaux d'habitation liés au PPRT
- Instruction du 19 mai 2016 sur la confidentialité des données sur les Seveso
- Bilan de la société Butagaz
- Bilan de l'inspection des installations classées
- Questions diverses

La séance est ouverte à 17 heures 05.

- **Validation du compte rendu de la CSS du 8 septembre 2015**

Le compte rendu du 8 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **Point sur les travaux d'habitation liés au PPRT**

M. FERRIERES (DDT) rappelle que la zone en bleu ciel de la carte de zonage réglementaire exigeait un renforcement du bâti avant le 23 décembre 2016. La réglementation ayant évolué, cette échéance est reportée au 1^{er} janvier 2021.

Mme DANIEL (DDT) précise que le ministère fournit désormais un bureau d'études, qui réalisera tout ou partie du diagnostic et accompagnera individuellement les 26 riverains dans le choix des entreprises et dans le suivi des travaux.

Monsieur le sous-préfet se dit embarrassé pour le seul riverain qui a déjà réalisé les travaux en payant le solde de 10 %.

Mme DANIEL souligne que le diagnostiqueur vérifiera que les travaux ont été correctement réalisés. Le mode de financement des travaux reste à déterminer, la Mairie de Castelsarrasin s'étant engagée à étudier la prise en charge des 10 % restant normalement à la charge des riverains.

Monsieur le sous-préfet souhaite que cette modalité soit élargie au riverain ayant réalisé les travaux.

M. FERVAL (Mairie de Castelsarrasin) en prend note.

Monsieur le sous-préfet déplore que l'exploitant refuse de financer plus de 25 % des travaux.

M. CITERIN (Butagaz) répond que le Groupe adopte une politique commune pour tous ses sites.

M. PAGA (riverain) demande quand le plan de financement sera confirmé.

Mme DANIEL pense que la démarche débutera en 2017.

Par ailleurs, la Caisse des Dépôts pourrait avancer aux riverains la somme correspondant au crédit d'impôt.

Bien que l'échéance des travaux soit fixée en 2021, la prestation du bureau d'études est limitée à deux ans à compter de 2017. Si les propriétaires ne souhaitent pas bénéficier de ce dispositif, ils devront signer une attestation, qui dédouanera l'Etat de la non-réalisation des travaux.

- Instruction du 19 mai 2016 sur la confidentialité des données sur les Seveso

M. DEGUISNE (DREAL) présente l'instruction ministérielle du 19 mai 2016 qui vise, suite aux actes de malveillance sur les sites de Berre-l'Etang et de Saint-Quentin-Fallavier, à limiter la diffusion des documents sensibles en relation directe avec un établissement Seveso (les plans détaillés, les modes de fonctionnement des installations, les mesures de prévention déployées...).

Les dossiers mis à l'enquête (les études de danger, PPRT et PPI) sont soumis aux mêmes restrictions.

Les informations diffusées aux membres de la CSS sont réputées confidentielles.

- Bilan de la société Butagaz

M. ROSSETTO (Butagaz) annonce que l'activité de gaz en bouteilles est suspendue depuis fin septembre 2014.

Aucune situation d'urgence n'est survenue sur le site en 2015.

Deux fiches d'anomalies ont été émises en 2015 concernant :

- la surcharge d'un camion ;
- la mise en défaut d'un détecteur de flamme après le rétablissement de l'alimentation par EDF suite à une tempête.

Les principales formations dispensées en 2015 ont concerné les habilitations électriques, les personnels nouveaux et intérimaires, les règles de circulation, les procédures d'exploitation et d'urgence des chauffeurs et le contrôle des connaissances de tous les gardiens.

M. CITERIN (Butagaz) ajoute que les gardiens sont formés et habilités à déclencher un POI et à mettre le site en sécurité.

M. DEGUISNE précise que l'inspection de 2015, qui avait consisté à déclencher un exercice POI, n'avait pas démontré de dysfonctionnement dans la méthodologie.

M. PAGA (riverain) s'enquiert du nombre d'entreprises extérieures intervenant sur le site.

M. ROSSETTO répond qu'elles sont nombreuses pour la maintenance ou l'entretien du site. Il assure connaître la majorité des personnes. En outre, des plans de prévention sont rédigés pour chacun des travaux. L'accueil sécurité des intervenants extérieurs est toutefois renouvelé chaque année. Une caméra a été installée à l'entrée du site.

L'audit interne du système de gestion de la sécurité a soulevé deux remarques, qui ont été soldées dans l'année. Une inspection technique du site a donné lieu à cinq remarques, également soldées dans l'année.

Le 26 novembre 2015, l'inspection de la DREAL a abouti à deux rapports, sur la sûreté et sur l'ICPE, et à deux plans d'action correctifs.

M. CITERIN précise qu'avant l'audit, un guide Ineris avait été adressé aux entreprises concernées pour qu'elles évaluent leur dispositif de sûreté. Cette démarche a permis une collaboration plus efficace avec les forces de police.

- Bilan de l'inspection des installations classées

M. DEGUISNE (DREAL) indique que tous les sites Seveso de France ont fait l'objet d'une visite de sûreté spécifique avec la police nationale, qui a contrôlé la sensibilité du site par rapport à une agression extérieure. L'objectif était d'améliorer les moyens de communication entre les exploitants et les services de l'Etat. Le Tarn-et-Garonne compte quatre sites Seveso seuil haut, dont trois sites phytosanitaires et un de stockage de gaz.

En l'occurrence, l'inspection n'a pas montré d'écarts importants du point de vue de la sécurité. Les remarques avaient plutôt un objectif pédagogique.

M. CITERIN remarque qu'aucun décret ne définit les mesures de sûreté sur les sites Seveso, hormis une clôture à 2,5 mètres. Le gardiennage est évoqué, mais il peut prendre différentes formes. Les entreprises intervenant sur le site sont contrôlées en entrée et en sortie et les nouvelles personnes sont identifiées en amont de leur entrée sur le site.

M. DEGUISNE précise que le contrôle de la fiche de vie des équipements n'a relevé aucune anomalie.

L'étude de danger a été actualisée. L'étude de vulnérabilité, remise à l'Inspection début 2014, visait le renforcement du bâti, recevant les trois groupes de motopompes alimentant le circuit en eau en cas d'accident et permettant aux personnels de mettre les installations en sécurité avant de s'échapper. Ces travaux, d'un montant de 450 000 euros, sont terminés.

Un des deux réservoir a été requalifié, conformément à la réglementation. Le second est mis en chômage dans l'attente de l'amélioration de la conjoncture énergétique.

Enfin, le site pourra désormais accueillir des camions-citernes de 57 mètres cubes pouvant transporter 44 tonnes.

M. PAGA (riverain) remarque que la date des CSS a tendance à dériver.

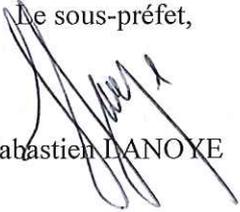
M. DEGUISNE explique que l'exploitant a réalisé de nombreux travaux, qui ont retardé la réunion. Il propose d'organiser la prochaine réunion plus tôt dans l'année et dans la journée.

Mme DANIEL suggère de coupler cette prochaine réunion avec la présentation des nouvelles modalités de financement du renforcement des habitations situées dans le périmètre du PPRT.

- Questions diverses

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 18 heures 05.

Le sous-préfet,

Sébastien LANOYE